

M. KYTE: Je regrette beaucoup que l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens) prenne une telle attitude vis-à-vis des mesures que le Gouvernement actuel prend pour réduire un peu le fardeau qui pèse si lourdement sur les pêcheurs de l'Est du Canada. Lorsqu'on effectua d'assez fortes réductions sur le matériel de mines et autres instruments de production il y a un an, on aurait voulu que le Gouvernement fit un pas de plus et accordât à l'élément considérable et important de notre population qui exploite nos pêcheries un faible avantage dans le même sens. Je suis heureux de constater que les représentations qu'ont adressées les représentants des Provinces maritimes et ceux des districts de pêche de la côte du Pacifique à l'honorable ministre intérimaire des Finances (M. Robb) ont produit leur effet et que l'on obtient cette réduction importante des droits sur les moteurs à essence. Aujourd'hui, aucun pêcheur ne peut espérer poursuivre ses occupations avec succès à moins que sa barque ne soit pourvue d'un moteur à essence. Autrefois, les barques de pêche comptaient uniquement sur la voile et la rame, mais cette époque est passée. Les barques coûtent plus cher aujourd'hui qu'elles ne coûtaient il y a trente ou quarante ans. Il en coûte plus pour construire une barque dans laquelle on veut installer un moteur à essence qu'il n'en coûtait pour construire une barque à voile. Ces considérations s'imposaient au ministre intérimaire des Finances et il s'est rendu. Aucun aspect du budget et aucune réduction de droits sur les instruments de production que comportait l'exposé budgétaire du ministre intérimaire des Finances ne pouvaient plaire davantage aux gens des Provinces maritimes que les réductions qui s'appliquent à l'article que nous sommes à étudier. Je serais heureux si l'honorable ministre avait pu faire disparaître entièrement les droits sur les moteurs à essence. Incapable d'aller jusque-là, il a fait un pas dans la bonne voie et son attitude à ce sujet recevra l'approbation de tous ceux qui exploitent les pêcheries du Canada.

L'hon. M. STEVENS: J'ai maintenant une partie de la correspondance dont j'ai parlé et je désire en donner lecture. Voici un télégramme de la Vivian Gas Engine Works qui me fut adressé le 25 mars, juste après la présentation de la résolution du ministre:

Considérons réduction annoncée sur moteurs à essence de pêche de 27½ p. 100 à 15 p. 100 comme très grave point de vue effet sur nos opérations. Depuis début, 1909, et avec assistance pécuniaire département provincial des Industries avons établi industrie employant aujourd'hui en moyenne vingt-trois ouvriers expérimentés avec bordereau de paye d'environ 700 dollars par semaine. Comptons 75 p. 100 opérations avec pêcheurs privés et bien que réduction des droits représente fai-

[M. Coote.]

ble économie pour acheteurs moteurs à essence des Etats-Unis, réduction inévitable des prix pour poursuivre opérations représente différence entre nos profits et une perte. Espérons allez protester fortement et tenter convaincre Gouvernement revenir sur décision vu effet inévitable sur nos opérations.

Vivian Gas Engine Works.

J'ai aussi un télégramme de la Easthope Brothers, Limited. Cette industrie s'est développée de la façon la plus admirable après des débuts très humbles, je crois; sous la direction d'une famille comprenant deux ou trois frères et le père, elle fut établie il y a plusieurs années et occupe aujourd'hui un rang élevé et jouit d'une haute réputation. Cette industrie a connu il y a quelques années toutes les vicissitudes d'une industrie grandissante; le genre de moteurs a changé au cours des vingt dernières années de deux cylindres à quatre cylindres et ainsi de suite, et il y eut plusieurs autres modifications et changements. Ils ont suivi le progrès et produisent un excellent moteur. Voici ce qu'ils disent:

Réduction du droit sur moteurs américains de 27½ cents à 15 cents, annoncée dans budget, signifie absolument ruine de notre industrie, car 90 p. 100 de notre commerce dépend des ventes à pêcheurs pêchant pour eux-mêmes. Comme vous savez, avons commencé affaires ici en petit en 1890 et avons graduellement augmenté commerce jusqu'aujourd'hui. Employons vingt-cinq mécaniciens experts avec moyenne annuelle salaires pas moins de \$50,000. Impossible réduire nos prix pour rivaliser avec chiffre auquel moteurs américains peuvent être vendus ici sous nouveau tarif. Seul résultat sera que nos employés et leurs familles seront obligés aller côté américain où moteurs qui seront vendus sur marché seront fabriqués à l'avenir. C'est question vie ou mort pour nous et nous vous demandons protester le plus vivement possible pour nous contre réduction annoncée.

D'autres représentations m'ont aussi été faites. Je comprends ce qu'a dit mon honorable ami (M. Kyte) il y a un instant; quelques pêcheurs travaillant pour eux-mêmes peuvent y trouver un avantage temporaire. Mais je sais que, sur le littoral du Pacifique, où se trouvent un grand nombre de pêcheurs employant ce genre de moteurs, nous constaterons qu'une fois le manufacturier canadien mis hors d'état de faire des affaires, tout avantage qui peut en résulter pour les acheteurs de ces moteurs disparaîtra. Et je doute beaucoup que les électeurs de mon honorable ami retirent quelque avantage de cette réduction.

Il se peut que, dans l'Est du Canada, quelques manufactures ayant un marché plus vaste puissent rivaliser avec les prix américains d'une façon ou d'une autre, mais je n'ai pas la compétence voulue pour me prononcer là-dessus. J'oserai cependant dire que, dans bien des cas, dans l'Est, on verra ruiner des entreprises qui se sont graduellement développées dans la fabrication de ces moteurs; et une fois qu'elles auront disparu, les pêcheurs ne retireront aucun bénéfice de cette prétendue faveur.